

Publications reçues

Autor(en): **Gueybaud, J. / A.L.**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 530

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

riens existent, les autorités compétentes marquent leur appréciation. C'est ainsi que le Département de l'Hygiène de l'Etat américain du Massachusetts déclare qu'il est « à ce point convaincu de l'importance du service social envisagé comme rentrant dans les fonctions des dispensaires antivénéériens qu'il considérera défavorablement la création de tout nouveau dispensaire ne comportant pas de service de ce genre et qu'il jugera avec méfiance tout dispensaire déjà créé qui continuerait à ignorer le service social ». De semblables appréciations se retrouvent sous la plume de ministres de l'Hygiène, ou d'autres autorités officielles, ainsi que de médecins. Le professeur Ramel, de Lausanne, par exemple, dans son rapport présidentiel présenté à la dernière Assemblée de la Société suisse contre les maladies vénériennes, recommande la création du service social antivénéérien, et le Dr. Cornaz, chef du dispensaire, estime dans le rapport de la Section vaudoise de cette Société que l'infirmerie sociale spécialisée, en recherchant les sources de contagion, et en ramenant au traitement des malades récalcitrants, rend de si grands services qu'elle est un rouage indispensable de la lutte antivénéérienne. Depuis 1937, en effet, grâce à l'initiative privée, le service dermatologique de l'Hôpital et le dispensaire de Lausanne possèdent une assistante sociale qui, après des stages dans plusieurs centres antivénéériens, a su organiser avec beaucoup d'intelligence un service social méthodique et adapté au mouvement des malades tel qu'il existe dans d'autres pays.

La valeur médicale et sociale du service social antivénéérien est donc acquise. Sa contribution à la rééducation des femmes qui se livrent à la prostitution est une tentative plus récente, et pour laquelle il faut par conséquent plus de recul si on veut en apprécier les résultats. Les réponses à l'enquête de la S. d. N. basées sur des expériences, et les conclusions qui en découlent démontrent que les assistantes sociales qui sont chargées de cette tâche doivent posséder, non seulement des dons particuliers et, une grande autorité morale, mais aussi une formation toute spéciale.

Il faut encore souligner l'action préventive de ce service social à l'égard des femmes sur le point de tomber dans la prostitution, et particulièrement au moment où elles viennent de contracter leur première infection vénérienne. Les travailleuses sociales sont d'accord sur la valeur de cette assistance morale et sociale pour la jeunesse des deux sexes moralement abandonnée ou vivant dans l'imconduite, et qui forme en général une des catégories les plus insouciantes des malades fréquentant les consultations antivénéériennes: une influence morale, de l'aide pour trouver un emploi, une surveillance discrète, l'orientation vers des œuvres pour la jeunesse, suffisent parfois à remettre telle égarée dans le droit chemin, lorsque le séjour dans une maison de rééducation n'est pas nécessaire.

Le traitement des prostituées est un problème difficile, autour duquel prévalent les préjugés de la double morale, et que l'on résout trop facilement et trop logiquement par les anciennes méthodes de contrainte et par des mesures d'exception. Ceux qui sont soucieux de sauvegarder le respect de la dignité de la femme, et de relever le niveau de la moralité voient dans ces mesures d'exception l'un des plus grands obstacles à cet effort; ils estiment que, seules, des dispositions basées sur des principes de justice et d'humanité auront gain de cause. Au lieu de poursuivre la prostituée malade, de lui faire subir le traitement comme une punition, on saisit, selon ces

nouvelles méthodes, l'occasion de ce traitement pour gagner sa confiance, pour l'assister en tenant compte de ses déficiences, de sa détresse, et aussi des ressources de la personnalité humaine. Ce sont ces principes, de même que la notion de la responsabilité individuelle et sociale, que l'on ne peut que souhaiter voir se répandre dans le public, et des publications comme celle de la S. d. N. y contribueront certainement pour beaucoup.

Dr. M. SCHAEZEL.



Publications reçues

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS: *La condition de la femme dans la Société contemporaine*. Etat actuel des législations à ce sujet, publié sous la direction de M. Marc Ancel, Secrétaire général de l'Institut de Droit comparé. Un volume de 718 pages. Librairie du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris.

Il y a plusieurs semaines — car c'était bien avant les vacances d'été... que la Rédaction du *Mouvement* me remit cet énorme volume en me demandant un compte-rendu pour notre journal. Ce compte-rendu, j'ai voulu le faire tel qu'on me le demandait, cette publication importante, j'ai voulu en dire ici tout le bien que j'en pensais — et faute de temps, je ne suis jamais parvenue à rédiger l'article qui s'échappait dans ma tête. Si bien qu'aujourd'hui, pressée par les dates inexorables qui me sont imposées, charitablement avertie que la place m'est maintenant étroitement mesurée faute d'avoir su profiter en temps utile de celle qui m'était réservée, je suis obligée de me borner à une brève note bibliographique au lieu de l'analyse suivie de comparaisons à laquelle j'avais songé en premier lieu.

Peut-être d'ailleurs, n'est-ce point un mal, puisqu'ainsi ce sont les lecteurs et les lectrices de ce gros bouquin qui se livreront à eux-mêmes à ces comparaisons toujours instructives de la condition de la femme entre un pays et un autre. Car ce ne sont pas moins de soixante-cinq pays différents, dont les législations ont été analysées et résumées ici suivant un plan uniforme: *Les droits politiques des femmes. L'activité professionnelle. Jouissance et exercice des droits civils. Condition de la femme dans la famille. Droit pénal (notions sommaires). Travail énorme de bénédictin — et de bénédictine, car c'est avec plaisir que nous saluons de nombreux noms féminins parmi les collaborateurs que l'Institut de Droit comparé s'est adjoints pour mener à bien cette tâche écrasante, tels ceux de Clara Campoamor (Espagne), Suzanne Grinberg, l'avocate pa-*

risienne bien connue, Marcelle Joki, secrétaire à la Cour Internationale de La Haye, etc.

Pour mesurer toute la valeur documentaire de pareil exposé, et toute la clarté de sa présentation, rien ne vaut d'après mon expérience la lecture du chapitre concernant notre pays, car sur ce terrain restreint, nous sommes à même de vérifier toute l'exactitude des affirmations apportées. Et mieux encore qu'à cet égard, avec la complication de son double système de législation fédérale et cantonale et ses diversités innombrables dont il est parfois bien difficile à un étranger de saisir le détail. Or, M^{me} Renée Nillus, Dr. en droit, et attachée à l'Institut, s'est fort bien tirée de cette tâche, utilisant une abondante documentation partiellement bien connue de nous, et donnant une idée fort claire de notre condition légale actuelle à nous, femmes suisses. Une seule critique, mais importante: pourquoi, alors que dans la préface de ce volume il est dit que « l'Institut de Droit comparé s'est proposé de mettre à la disposition de ceux que la matière intéresse un instrument de travail loyal... laissant de côté toute discussion de principe, toute polémique de doctrine... » pourquoi alors le chapitre consacré à notre pays se termine-t-il par des considérations antisuffragistes, dites croyons-nous, à M. Maurice Batelli, Dr. en droit (Genève), qui, ayant fourni toute la documentation sur la situation des femmes suisses en droit public, y a ajouté l'expression d'une opinion qu'il est en droit de professer, mais qui ne cadre pas avec l'objectivité que l'on doit attendre de pareille publication? Nous tenons à poser cette question à qui de droit.

Au moment où le Comité d'experts de la S. d. N. met en train sur le statut légal et politique de la femme l'immense enquête dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, cette publication constitue une première base de renseignements exacts et détaillés, présentés avec la plus grande

clarté, indispensable à tous ceux et à toutes celles qui, dans quelque pays que ce soit, défendent notre cause. C'est dire que sa place est toute marquée dans de nombreuses bibliothèques.

J. GUYBAUD.

Louis JACOT, Dr. jur.: *Rajeunissement de la Constitution fédérale*. Projet de révision totale.

M. L. Jacot nous offre un intéressant aperçu d'adaptation de la Constitution suisse aux besoins de l'heure actuelle, tout en respectant les principes acquis qui font la force et l'unité de notre pays. Mise en action du pouvoir central là où les circonstances modernes l'exigent, autonomie cantonale avant tout dans les questions culturelles, élévation considérable du nombre de signatures pour l'initiative et le referendum, et surtout attribution à la femme majeure du titre de « citoyen » ayant droit de vote et d'éligibilité à toute fonction.

En démocrate convaincu, M. Jacot appuie le principe de la liberté et de l'initiative individuelle. L'Etat, d'autre part, devrait veiller comme une mère aux besoins de tous, et tendre à accroître le bien-être de la population. Il garantira à toute personne sa liberté, sa tranquillité, son droit de vivre, son droit au travail!

Si certaines idées nous paraissent utopistes à l'exécution, la projet dans son ensemble respire un respect profond de la personnalité humaine et nous sommes heureux de le recommander à la méditation de tous.

A. L.

Suz. GRINBERG et Odette SIMON, avocats à la Cour de Paris: *Les droits nouveaux de la femme mariée*. Librairie du Recueil Sirey, Paris 1938.

Sous ce titre, cette brochure due à la plume de deux avocates féministes bien connues nous initie à l'importante réforme que la loi du 18 février 1938 a apportée à l'épouse française. Marquant l'aboutissement de longs efforts des féministes, cette loi n'apporte toutefois qu'une abolition partielle des restrictions de l'Ancien Code.

Les Egyptiennes vont-elles voter?

C'est la question que pose, dans le dernier numéro de *l'Egyptienne*, notre confrère M^{me} Ceza Nabaraoui. En effet, un député du « Wafd » (parti actuellement d'opposition) vient de proposer à la Chambre une modification à la loi électorale de 1935, qui stipulait que seuls les électeurs masculins ont le droit de vote.

Cette proposition a éclaté comme une bombe, d'autant plus, et ainsi que le remarque M^{me} Nabaraoui, que lorsque le Wafd était au pouvoir, il n'a jamais accordé la moindre sympathie à la revendication suffragiste, formulée depuis 1923 pourtant par l'Union Féministe Egyptienne; et il est curieux de voir se faire tout à coup l'avocat des droits de la femme contre un gouvernement conservateur... Mais les féministes égyptiennes ne peuvent que se réjouir de cette conversion tardive, et dont nous les félicitons.

Car au train dont vont les choses dans les pays musulmans évolués, et dans nos vieilles républiques occidentales, il est fort possible que, comme se le demandait déjà Maria Verone, les femmes d'Egypte votent avant les femmes françaises, et — cela alors en tout cas, et cela devrait faire réfléchir plus d'un — avant les femmes suisses!



Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} Naïma AYOUBI

la première avocate égyptienne, qui vient de rentrer dans son pays après un stage à l'Ecole Sociale de Bruxelles.

tes, mais, l'action à mesure qu'elle se corse, quitte la réalité, s'engage dans une sorte de romantisme à rebours, et s'alourdit de traits trop appuyés. La volonté délibérée de peindre les hommes sans faire aucune concession à ce qu'il est convenu d'appeler les illusions, dégénère en un style caricatural trop facile. Ici, apparaissent la jeunesse et l'inexpérience de l'auteur. Il y a dans le portrait de Golder des traits admirables, mais ces traits sont groupés en vertu d'une connaissance psychologique insuffisante et d'une perception du monde trop incomplète.

Est-ce vraiment là un signe d'inexpérience et de jeunesse? Il se peut, et l'on doit espérer en possession d'un métier aussi sûr que le sien, M^{me} Némirovsky saura élargir, rajuster, humaniser sa vision du monde. En attendant, les mêmes caractéristiques se retrouvent à travers une production littéraire cependant assez variée: *L'affaire Courilof*, les *Films parlés*, *Le Pion sur l'Échiquier*, *le Vin de Solitude*, *Jésabel*, *la Proie*,² donnent tour à tour les portraits d'une jeune terroriste russe, d'un employé de bureau français, d'une jeune fille abandonnée à elle-même des parents corrompus, d'un ambitieux décidé à percer dans le monde de la politique et des affaires, de plusieurs femmes du monde ou du théâtre. Partout on est frappé par la justesse de certaines données et par la grisaille concertée de l'ensemble qui se déploie sans relief, sans véritable atmosphère, sans ombres ni suffisante lumière.

Voici tout d'abord Maxime Legrand: c'est un jeune terroriste russe déguisé en médecin suisse, que l'organisation révolutionnaire réussit à faire attacher à la personne du ministre Courilof. Legrand a reçu mission d'assassiner le ministre. Toutefois, il ne s'agit pas d'un simple assassinat, mais d'une tentative d'intimidation qui doit faire réfléchir. Pour que le meurtre produise l'effet voulu, il ne faut pas qu'on puisse le passer sous silence. Il doit être commis en public, un jour de cérémonie, en présence des ambassadeurs étrangers, des journalistes et des photographes. C'est une œuvre de longue haleine qui est demandée au docteur Legrand. Il doit vivre au côté de Courilof, gagner sa confiance, afin de se trouver présent à l'heure propice. En attendant, la place n'est pas une sinécure, Courilof étant affligé d'un cancer du foie qui, faute de soins éclairés, pourrait soustraire la victime à ses justiciers. Mais le praticien est à la hauteur de sa tâche. Il réussit à conserver son malade. Si les choses se gâtent, c'est que Legrand ne peut s'empêcher d'éprouver pour le ministre une sorte de sympathie. Au jour fixé pour l'attentat, l'agent terroriste subit avec une curieuse passivité les impulsions contraires qui lui viennent de sa mission et de son amitié et qui, se neutralisant, le conduisent à l'hésitation. Mais une farouche camarade le surveille de près. Elle s'empare de la bombe qu'il ne se décide pas à lancer, et la jette sur le cortège des dignitaires. Legrand laisse croire qu'il est l'auteur du crime, afin d'échapper au mépris de ses camarades et aux représailles de ses chefs. Condamné à mort,

puis grâcié par le tsar, il devient agent de la Tcheka. Enfin, dégoûté du parti, il finit ses jours bourgeoisement à Nice, dans une villa qu'il s'est appropriée en volant les papiers d'un camarade de prison...

Les renseignements assez curieux que nous donne M^{me} Némirovsky sur l'existence des agents terroristes ne suffisent pas à soutenir notre intérêt à travers les péripéties d'une aventure dont on a peine à comprendre les mobiles — film sans profondeur où gesticulent des créatures sans caractères, où, dans une région limitée, étrangère à la distinction du bien et du mal, sommeillent des âmes dénuées de force et de corps privés d'énergie.

Le roman suivant de M^{me} Némirovsky, *Le Pion sur l'Échiquier* nous présente le sort mélancolique d'un employé de bureau subordonné à un patron qui fut, avant la guerre, l'humble salarié de son père. Déçu par la fortune, ne pouvant accepter d'occuper une place qu'il n'a pas le cran de quitter, il est aussi faible en amour que mou devant son travail. Tirailé entre deux femmes qu'il n'aime plus, tantôt il se laisse aller aux souvenirs de son premier amour pour sa cousine Muriel, tantôt il se reprend à subir l'ascendant de son épouse, l'énergique Geneviève. Toute son histoire est celle d'un vaincu. De fugitives sensations, la satisfaction toujours décevante d'un désir, réussissent parfois, pour un instant, à éveiller en lui une brève joie. Son ultime plaisir est de prendre un taxi:

...Assisôt il oublia les femmes. Le taxi courait rapidement le long des quais déserts. Christophe penchait son visage à la portière, regardait trem-

bler et s'évanouir le reflet des lampes dans l'eau. Vie inutile, vie plus vague que celle d'un chien... Et des milliers d'êtres vivaient comme cela?... Entourés de millions qui aspiraient à cette vie, comme à l'unique bonheur accordé à l'homme?...

Il rit, il songea? — Cela donne une fière idée de l'homme... Qui a dit cela?...

Il fit un effort stupide, démesuré pour s'en souvenir, n'y arriva pas. Il fit un signe de la main, dit au chauffeur d'un ton lassé: — Plus vite... vite... vite... Allez plus vite...

La Seine était ce qu'il y a de plus beau au monde... D'étranges lumières, des tas de charbons écroulés, des pans d'ombre épaisse, la gueule ouverte d'un petit bistrot rouge, d'où s'échappait une chanson violente... Le matin venait. Un vent plus frais mettait dans l'air une saveur et une pureté nouvelles.

Ce plaisir de la vitesse défiant l'horreur de la vie sera, en effet, le dernier de Christophe. Il meurt peu après, une légère blessure qu'il s'est faite en jouant au suicide, s'étant envenimé.

(A suivre). Marianne GAGNEBIN.

Lorsqu'une femme a appris à lire, le problème du féminisme est entré dans le monde. Marie d'ESNER-ESCHENBACH.

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

Librairie Payot, rue du Marché, Genève

A l'Union des Femmes, r. Et. - Dumont, 22

A l'Administration, 7, rue de Chêne.

¹ Grasset, 61, rue des Saints Pères, Paris.

² Gallémard, Paris, 43, rue de Beaune.

³ 156 Alben Michel, 22, rue Huyghens, Paris.

Petit Courrier de nos lectrices

Sylvie (Genève) à Recluse (N° 528). — *Tout à fait d'accord avec votre message. Le premier devoir patriotique est de « faire marcher » le commerce de son pays et d'abord de sa ville. Surtout en cette époque troublée où le rétablissement de l'équilibre économique mondial dépend de celui de chaque nation. Renonçons donc à faire venir des produits de l'étranger si nous pouvons les trouver « chez nous ». Il est également inadmissible que de « bonnes Genevoises » s'approvisionnent de toilettes à Paris... comme c'est fréquemment le cas... Il faudrait, aussi, lutter contre l'exode du dimanche qui entraîne nombre d'automobilistes en Savoie et, de ce fait, provoque une énorme perte pour l'industrie hôtelière nationale. Pourquoi ne pas organiser les mêmes randonnées sur territoire suisse ? Parce que cela coûterait plus cher répondra-t-on. Tant pis si c'est pour le bien de notre pays. Consentons quelques sacrifices. Un repas un peu moins bon, des « sorties » moins fréquentes, et les choses s'arrangeront. En raison de l'influence qu'elle exerce directement, ou par diplomatie, sur son mari et ses enfants, la femme peut beaucoup pour améliorer la situation économique actuelle.*

Une économiste à Recluse et à Vox Populi (Genève) (N° 527 et 528). — *C'est avec inquiétude que j'ai lu dans les numéros précédents de ce journal, vos lettres blâmant si sévèrement celle qui ne font pas leurs achats non seulement dans le pays, mais dans la ville même où elles habitent, car cette règle fréquemment prônée comme de bonne morale patriotique est au contraire une hérésie économique et il est grand temps que l'attention des femmes, les acheteuses par excellence, soit attirée sur le danger de pareille*

Sa clef de voûte en est l'art. 215: La femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile. Désormais, la femme n'abdique donc plus ses droits personnels en se mariant: elle ne doit plus obéissance à son mari, elle peut faire un contrat, intenter un procès, se faire délivrer un passeport, etc.

D'autre part, le mari maintient sa fonction de « chef de famille ». Il fixe la résidence, conserve ses anciens droits sur les enfants, et peut s'opposer à ce que sa femme fasse du commerce ou exerce une profession. Dans certains cas, elle a droit de recours. Rien de changé non plus aux droits de la femme de disposer de ses biens, la réforme n'ayant pas touché au régime matrimonial.

Cette nouvelle loi place la femme française mariée à peu près dans les mêmes conditions que chez nous. Il reste aux féministes à surveiller son application équitable. Puis, après affranchissement de la femme en tant que personne, une seconde étape devra réaliser la libération des biens de la femme mariée.

Ce nouvel état des choses nous est présenté par les auteurs de façon claire et captivante, et la lecture de cette brochure peut en être recommandée même aux personnes qui ne sont pas juristes.

A. L.



Les Expositions

Mme Marguerite Frey-Surbeck
(Athènes, Genève)

Nous regrettons que ces liges ne doivent paraître, sans doute, qu'après la clôture de l'exposition (22 septembre) où Mme Frey, artiste bernoise, dans ses huiles et quelques aquarelles, montre à la fois sa curiosité des figures et son goût pour les fleurs et le paysage: fleurs lancées, très décoratives, paysages de genres variés; c'est la Calabre ou la Hollande ou l'Apennin de la haute montagne (*Refuge du Faulhorn*). Beaucoup de grâce dans les impressions de printemps, si frais et doux à la fois, dans le *Paysage bleu*, dans la *Clairière*, et voici encore l'été aux verts savoureux, au-dessus du lac de Brienz, où Mme Frey passe généralement la belle saison. Ces notations de pays très différents, le peintre les fait sentir, de manière qu'on s'y croit transporté. Ce sont d'une manière générale, les toiles et les aquarelles que nous préférons chez elle; ce sont aussi les plus nombreuses de cette intéressante exposition.

PENNELLO.

* * *

attitude. En effet, celle-ci nous conduit simplement à l'autarcie si vantée des Etats totalitaires, qui cherchent à tout produire eux-mêmes, alors qu'un petit pays comme le nôtre, incapable de fournir à ses habitants tout ce dont ils ont besoin pour vivre, doit, de force majeure faire à l'étranger des achats que compensent des ventes. Or si nos acheteurs de lait condensé, de chocolat, de machines, de tissus, etc. préconisaient par delà nos frontières la même attitude que celle que vous nous prônez, avec quoi alors, je vous en prie, achèterions-nous le blé, le charbon, le fer, etc. qui sont des produits de première nécessité pour vivre?...

Je trouve également fort dangereuses l'argumentation de Vox Populi contre la viande de boucherie de Schaffhouse: où irait avec ce système l'esprit fédéral? et le Mouvement devrait-il alors, pour suivre votre doctrine, refuser de faire connaître à ses lectrices les produits de beauté de Vevey et la charcuterie d'Ecublens, sous prétexte que lui-même est imprimé à Genève? L'on voit ainsi comment cette théorie conduit tout simplement à l'absurde, pardonnez-moi le terme!

J. F. à Recluse (N° 527). — *Votre argumentation m'a beaucoup frappée, par la façon dont elle contredit toute la tendance actuelle à montrer les relations étroites de tous les peuples entre eux, qu'il le veuillent ou non. Il n'y a pas longtemps que j'avais entre les mains un manuel scolaire extrêmement bien fait, donnant, comme exemple d'éducation pour la paix de jeunes enfants, une leçon de choses pratiques autour de la table familiale: le café venant du Brésil, le pain fait avec le blé d'Amérique ou de Hongrie, les fruits de France, etc., joints au lait et au chocolat de Suisse, et de là tout naturellement découlait l'enseignement de la bonne volonté, de la coopération et par conséquent de la paix. Alors que*

ce que vous demandez, vous, va à l'envers de tout ce mouvement. Est-ce vraiment là ce que vous voulez?

Une suggestion de Sylvie à toutes. — *Une lectrice demandait dans un précédent courrier comment agir pour procurer de nouvelles abonnées au journal, ainsi que pour répandre l'idée féministe dans les rangs des jeunes. Voici le moyen — expérimenté — que je propose: Que les lectrices du Mouvement qui ont les moyens de faire les frais d'un second abonnement, offrent celui-ci à une jeune amie. De préférence pas pour ses étrennes! Que ce soit une attention gentille. Touchée de cette preuve d'intérêt — peut-être flatteuse! — la jeune fille lira volontiers le journal. Elle sera étonnée de le trouver moins « ennuyeux » qu'elle ne l'imaginait et même attrayante... elle ne pourra plus se passer de cette lecture qui lui ouvre de nouveaux et vastes horizons... Que chacune donne son idée pour la propagande du Mouvement.*

Liseite (Neuchâtel) étend souvent dire qu'avec la suppression des grands magasins (Uniprix, etc.) les petits commerçants auraient moins de difficultés par les temps actuels. D'un autre côté, elle vient de lire que ce serait justifier l'effet d'un emplâtre sur une jambe de bois! Qu'en pensez-vous Mesdames? Merci d'avance pour les réponses.

Philatéliste féministe à A. G. — *Que pensez-vous de notre nouveau timbre de dix francs? Non pas au point de vue de la gravure, mais de l'image? Quelle nécessité de proclamer à l'univers tout entier que notre démocratie n'est qu'une demi-démocratie? Que chez nous ne vont aux urnes que les hommes, jeunes et vieux, civils et militaires? Je suis humiliée à la pensée que ce timbre va proclamer à l'étranger notre infériorité civique.*

Mlle A. de Blonay

(Foyer du Théâtre, Lausanne)

Les sculptrices ne sont pas nombreuses, en Suisse. Je pense qu'on peut les compter sur les doigts d'une main. C'est que cet art est plus qu'un autre encombrant, que sa production est plus que toute autre difficile à placer. Les commandes officielles sont rares et les constructeurs privés n'ont guère le moyen d'orner leurs maisons d'œuvres d'art en pierre ou en marbre. Et puis, les artistes femmes, plus que leurs camarades masculins, ont de la peine à se faire connaître, à obtenir des commandes officielles, et leurs camarades masculins ne pratiquent guère la solidarité professionnelle; bien au contraire, ils font tout ce qu'ils peuvent pour nuire à la concurrente féminine. Alice Bailly en pouvait raconter long sur ce chapitre. Mme Marguerite-Anne de Blonay, une Lausannoise qui a travaillé à Paris et qui est fixée à Marakesch, où elle obtient des succès flatteurs, qui expose jusqu'à la fin de septembre au foyer du Théâtre à Lausanne et exposera prochainement à Genève, a fait aussi cette dure expérience. Sans se laisser rebuter d'ailleurs, car l'artiste va de l'avant et dit ce qu'elle a à dire.

Et Mme de Blonay a quelque chose à dire. Sa sculpture est ferme, solide, virile, bien équilibrée. Le piège était grand de tomber dans la pittoresque facile avec des œuvres inspirées par les types marocains. Il n'y a rien de facile dans ses terres cuites de femmes jeunes et vieilles, dans ses bustes, dans ses types marocains, dans son charmeur de serpent ou sa tête de dromadaire. L'art marocain est proche parent de l'art égyptien ou byzantin, mais Mme de Blonay ne copie pas platement l'art égyptien ou byzantin; elle s'en inspire dans sa stylisation, dans sa simplification des lignes et des formes et modèle ainsi de belles choses; preuve en est ses statues de jeunes filles pleines de noblesse et d'harmonie.

Nous voudrions voir des œuvres de Mme de Blonay dans nos musées suisses; nous ne pouvons vraiment pas nous rendre jusqu'à Marakesch lorsque l'envie nous prend d'admirer ses sculptures! S. B.

Pour les réfugiés

Notre article du 10 septembre, sur ce douloureux sujet nous a valu de nombreux messages de remerciements, et les dons suivants, dont nous accusons réception avec gratitude en les transmettant aux Comités intéressés.

F. B. (Echaldens) Fr. 5.—
Mlle A. B. (Genève) » 8.—


Total: Fr. 13.—

Notre souscription reste ouverte.

Une erreur typographique, dont nous nous excusons, a fait confondre dans notre précédent numéro les adresses téléphoniques de deux de nos annonceurs. Nos lecteurs voudront bien rectifier cette erreur en notant que le N° de l'Institut Pache, à Vevey est 51.347 et celui de la Maison Masson, à Ecublens 39.122.

pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Sorét, Genève.

Faites-vous un devoir d'acheter l'
Almanach Protestant
et Annuaire des Eglises romandes
EDITION 1939
Nombreux articles des meilleurs écrivains romands avec de nombreuses illustrations. Prix: 1 fr.
S'adresser à l'ADMINISTRATION DE L'ALMANACH PROTESTANT, 7, rue de Genève, Lausanne.

INSTITUT JAKUES - DALCROZE
RYTHMIQUE-OLFÈGE

a) Cours pour enfants de 7 à 14 ans.
b) Jardin d'enfants. (4 à 6 ans).
c) Cours pour adultes: cours du soir à prix réduits.
d) Cours pour professionnels (certificat et diplôme).
Ouverture des cours: 15 septembre
Pour renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat, 44, Terrassière. Téléph. 5 49 80

NOTRE MARQUE

était déjà du temps de votre grand'mère la garantie de bonne qualité. Aujourd'hui elle est encore le gîte le plus sûr de toute personne qui redoute une expérience souvent décevante.

Donnez donc la préférence aux produits capillaires et de beauté, ainsi qu'aux traitements de l'

INSTITUT PASCHE-VEVEY
TÉLÉPHONE 5 13 47

Les échantillons Cold cream, crème de jour, crème citron, contre 40 cts. en timbres-poste.

L'INSTITUT PASCHE forme en tout temps des élèves. Demandez nos nouvelles conditions. Nous cherchons voyageuses à la commission présent-bien, et ayant déjà visité clientèle particulière.


Alkoholfreies Restaurant Zeughausgasse Bern
Dans la capitale, on mange et on dort à bon compte au DAHEIM

EGOLE D'ÉTUDES SOCIALES, GENÈVE

Subventionnée par la Confédération
Semestre d'hiver: 26 octobre 1938 - 22 mars 1939

Culture féminine générale.
Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de directrices d'établissements hospitaliers, de secrétaires d'institutions sociales, de bibliothécaires.
Ecole de Laborantes. Cours pour infirmières-visiteuses. (1er nov. - 15 déc.)

Des auditeurs sont admis à tous les cours.
Pension et Cours ménagers, cuisine, coupe, etc. Formation de gouvernantes de maison au Foyer de l'Ecole (Villa aux jardins).

Programme (50 cts) et renseignements, route de Malagnou, 3.

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 45.991

Explications gratuites de Mme V. Renaud

AUX GOURMETS

amateurs de Charcuterie vaudoise

AUG. MASSON - Ecublens s. Lausanne - Tél. 3 91 22

envoie sur commande et contre remboursement:
Saucissons - Lard fumé (gras et maigre) - Côtelettes et jambon fumés - Saucisses aux choux (dès octobre)
Saucisse à rotis (le mercredi et vendredi) - Saindoux

Impr. anc. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 43.285 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS



Soutenez votre „Mouvement“ en réservant vos commandes aux maisons qui l'utilisent pour leur publicité